République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mercredi 21 mai 2025

Délibération N° DE_030_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	8
Date de la convocation : 14/05/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : Emilie MALEYSSON représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - MALARCE SUR LA THINES 2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		**Recettes**	**Dépenses**
775	Produits des cessions d'immobilisations	-1 000	0
011 - 61358	Autres	0	-1 000
65111	Famille et enfance	0	-2 000
65134	Aides	0	2 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		**-1 000**	**-1 000**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**

Date de transmission de l'acte: 22/05/2025
Date de reception de l'AR: 22/05/2025

007-210701470-DE_030_2025-DE
A G E D I

28041582 (040) - 0	Autres grpts - Bâtiments et installat°	425	0
2317 - 111	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0	-668,53
2324 - 111	Subventions d'équipements versées	0	2 003,72
2111 (041) - 0	Terrains nus	0	19 000
2112 (041) - 0	Terrains de voirie	0	500
2113 (041) - 0	Terrains aménagés autres que voirie	0	500
13241 (041) - 0	Subv. non transf. Commune membre du GFP	20 000	0
10222 - 0	FCTVA	90	0
10226 - 0	Taxe d'aménagement	200,79	0
2128 - 110	Autres agencements et aménagements	0	4 200
2188 - 0	Autres immobilisations corporelles	0	-4 819,4
TOTAL INVESTISSEMENT		**20 715,79**	**20 715,79**
TOTAL		**19 715,79**	**19 715,79**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Jean BYKENS
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDÈCHE)

Date de transmission de l'acte: 22/05/2025
Date de reception de l'AR: 22/05/2025

007-210701470-DE_030_2025-DE
A G E D I